

Réunion ordinaire du 1^{er} avril 1986.

Le premier avril mil neuf cent quatre vingt six, à quinze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Chivaud, maire.

Date de convocation: 28 mars 1986

Présents: M. Guy Chivaud, Orlime Fouedo, Richard Joseph, Clodie Viollet, Raymond Boderon, Francis Allary, Bernard Bourreau, Pierre Darnault, Hervé Phélippeau, François Gouriveau, Simone Magné.

Absents: néant.

Secrétaire de séance: M. Bernard Bourreau.

Signatures sur le registre des délibérations: réunion budgétaire du 26 mars 1986.

M. Joseph fait remarquer à l'assemblée que, lors de la dernière séance, la procuration donnée à M. Darnault par M. Fouedo n'a pas été remise à M. le Maire.

M. le Maire et M. Joseph ont dû aller chercher cette procuration au domicile même de M. Darnault.

M. Darnault se tortue que M. le Maire ne la lui a pas demandée.

M. Gouriveau demande alors confirmation du vote de M. Fouedo. Ce dernier confirme son vote par procuration donnée à M. Darnault.

M. Darnault demande que la procuration soit insérée au registre des délibérations. Cette procuration se trouve au domicile de M. le Maire qui la fait chercher ainsi que le Code des Communes.

Les Conseillers qui ont refusé de voter le Budget Primitif donnent leurs motifs de refus et signent le registre.

Pour information

M. le Maire donne lecture de la circulaire pour les élections

au Centre Régional de Formation. M^r Gourniveau demande que M^r le Maire soit plus clair quand il lit un texte ou une note. M^r le Maire lui répond qu'il est insouciant.

Carte Communale

En l'absence de POS, une carte communale pourrait être établie à Combrères pour les projets de construction.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Reproduction des documents cadastraux en microfiches.
M^r le Maire informe le Conseil que les documents cadastraux (registre des états de section, matrices) peuvent être offerts gratuitement à la commune sous forme de microfiches. Reste à la charge de la commune l'achat du lecteur de cassettes.

Le Conseil Municipal estime que cet achat ne représente pas un intérêt immédiat pour la commune.

- Lecture d'une lettre de M^r Eymery, président du Syndicat de voirie de Montbron La Rochefoucauld.

Cette lettre précise les tarifs horaires pour le travail de fauchage: 122F de l'heure jusqu'au 15 juin 1976 et 124F au delà.

Le Conseil souhaiterait que lui soient fournis d'autres devis par des entreprises privées.

- Modification de l'article 8 des statuts du Syndicat de voirie de Montbron La Rochefoucauld.

M^r le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification du dernier alinéa du paragraphe III de l'article 8 des statuts du syndicat de voirie de Montbron - La Rochefoucauld: "éventuellement participation des communes au prorata du nombre d'habitants pour les dépenses d'investissement, l'équilibre budgétaire étant assuré s'il y a lieu en fin d'année par un versement des communes utilisatrices au prorata du montant des facturations des deux dernières années."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre cette modification par:

sept voix contre - deux abstentions. deux voix pour.

Je ne suis pas
d'accord

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont
délibéré les membres présents.

~~Lucas~~

~~Le...~~

Viallet

~~...~~

~~...~~

~~...~~

~~...~~

Davaud

Th. G. P. 1

Magne

~~...~~